► *Formations Techniques*

# Conformité des luminaires (partie 2) : les règles applicables aux luminaires avant mise sur le marché

***F22***

**7 heures en visio — pour visios 1, 2, 3**

## OBJECTIFS ET COMPÉTENCES VISÉES

- Comprendre les réglementations applicables à un luminaire avant sa mise sur le marché.
- Identifier les obligations liées au marquage CE, aux notices et aux documents de conformité.
- Rédiger les documents obligatoires à présenter en cas de contrôle.
- Sécuriser la commercialisation des luminaires, en ligne comme en point de vente.

## PROGRAMME

**Visio 1 — Les règles concernant la mise sur le marché en Europe des luminaires**
*3 heures en visio*

- ✓ Définitions : luminaire, lampe, ampoule, abat-jour, directive, règlement, loi et décret.
- ✓ Réglementations et normes : DBT, CEM, RED, ELR/SLR, DEEE et RoHS.
- ✓ Directive DBT : marquage et mode d'emploi.
- ✓ Directives CEM, RED et RoHS.
- ✓ Règlements ELR/SLR : base EPREL, mode d'emploi et site internet.
- ✓ Documents et marquages obligatoires lors d'un contrôle.

**Visio 2 — Les règles concernant la mise sur le marché des luminaires**
*2 heures 45 min en visio*

- ✓ Directive DEEE : marquage et mode d'emploi.
- ✓ Atelier pratique : réalisation de l'étiquette CE, de la déclaration de conformité et du mode d'emploi des luminaires des participants.
- ✓ Panorama des autres réglementations.

**Visio 3 — Validation des documents obligatoires**
*1 heure 15 min en visio par groupe restreint*

- ✓ Validation de l'étiquette CE, de la declaration de conformité, du mode d'emploi des luminaires des participants.

***Option comprise : Visio 4 — Suivi personnalisé (facultatif)***
*1/2 heure en visio*

- ✓ Séance de questions-réponses.

## MATÉRIEL ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation en visio interactive : quiz d'ouverture, sondages, questions-réponses, partage d'écran et atelier guidé de rédaction des documents obligatoires.

## FORMATEUR

Formation assurée par un expert de l'Union de l'Industrie du Luminaire.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Validation des documents produits par les participants, recours collectifs, échanges en direct et accompagnement personnalisé lors du module de suivi.

## ACCESSIBILITÉ

Nous mettons tout en œuvre pour rendre accessibles nos formations. Afin d'établir les modalités d'adaptation nécessaires, merci de nous contacter.
Référent handicap : Bruno Laurent - contact@pil-luminaire.org – 01 42 78 48 05



## LES +

- Formation centrée sur les obligations avant mise sur le marché.
- Visio participative : quiz, sondages et échanges en direct.
- Ateliers pratiques sur les documents obligatoires et corrections en séance.

## PUBLIC

Artisans d'art du luminaire
Salariés d'entreprises
Participants ayant déjà abordé la construction d'un luminaire

## PRÉREQUIS

Avoir suivi une formation sur la construction d'un luminaire, délivrée par une CMA ou un organisme partenaire, ou justifier d'une expertise équivalente.
Savoir utiliser des logiciels de traitement de texte et de présentation.

## FORMAT ET DURÉE

Formation de 7h en visio :
3 h ; 2 h 45 ; 1 h 15 ; *½ h (facultatif)*

## INTERACTIF & PARTICIPATIF

• Quiz de lancement
• Sondages en direct
• Cas pratiques commentés
• Questions-réponses au fil de l'eau
• Retours sur les documents des participants

## DATES

**Session 1 : Visio 1 :** 04/02 9h à 12h ; **Visio 2 :** 05/02 9h à 11h45 ; **Visio 3 :** 18/02 à détailler ; **Visio 4 :** 19/02 9h à 9h30 (facultatif)

**Session 2 : Visio 1:** 22/03 9h à 12h; **Visio 2 :** 23/03 9h à 11h45; **Visio 3 :** 01/04 à détailler; **Visio 4 :** 02/04 9h à 9h30 (facultatif)

## TARIF

395 euros TTC

## CONTACT

Référent pédagogique : Anne-Christine Senderens - contact@pil-luminaire.org - 01 42 78 48 05

## DÉLAI D'ACCÈS

Programme disponible sur www.pil-luminaire.org; Non eligible au CPF. Prise en charge OPCO, FAFCEA, ectc….Demande de prise en charge de la responsabilité du bénéficiaire